



Comités de la MRC du Granit

Table des matières

Les comités de la MRC	3
Conseil des maires	3
Comité administratif	3
Consultatif environnement	4
Consultatif agricole	5
Comité PDZA	5
Comité Vigie-Santé Granit	6
Comité de sécurité incendie (CSI)	6
Comité de sécurité publique (CSP)	7
Comité Internet et couverture cellulaire	7
Comité consultatif culturel (CCC)	7
Comité consultatif loisir (CCL)	9
Comité consultatif touristique (CCT)	9
Comité aviseur AEQ	10
Comité consultatif économique	10
Bureau des délégués (délégué de comté)	11
Comité de sélection du Fonds de développement et d'innovation ET du Fonds proximité (commerces de proximité)	11
Comité ressource - mobilité durable	12
Comité Plan climat	12
Comité de conformité - FRR Volet 2	13
Comité de vitalisation	13
Conseil d'administration d'Énergie du Granit (EDG) Inc.	14
Conseil d'administration d'Énergie Renouvelable Granit (ERG) Inc.	14
Comité directeur - FRR Volet 3 - Signature innovation	15
Comité d'investissement commun FLI/FLS	15
Comité de pilotage de la politique de la famille et des aînés (MADA)	16
Les comités externes	17
Gestion du bassin versant de la rivière chaudière (COBARIC – OBV de la rivière Chaudière)	17
Gestion du bassin versant de la rivière Saint-François (COGESAF)	17
Comité de la ressource du Granit	17
Corporation du patrimoine archéologique Le Méganticois (CPAM)	18
Comité 3 MRC-RICEMM	18
Conseil Sport loisir de l'Estrie (CSLE)	19
Super CSP (comité sécurité publique)	19
Les comités externes où siègent le préfet	20
Conseil administration — Transport adapté et collectif du Granit	20
Table des MRC de l'Estrie (TME)	20
Comité Défi 2025	21
Table d'harmonisation du parc national du Mont Mégantic	21
Table d'harmonisation du parc national de Frontenac	21

Les comités de la MRC

Conseil des maires

Mandat

Le conseil des maires de la MRC joue un rôle de législateur et d'administrateur dans ses champs de compétence. Dans le cadre de ces séances, il fixe les priorités de la MRC, détermine les politiques générales, s'assure de son bon fonctionnement, adopte différents règlements, approuve le budget et en assure le suivi.

Fréquence

Une fois par mois ou selon les besoins.

Composition

- Préfet préside (le préfet suppléant préside en l'absence du préfet);
- 1 maire représentant chacune des 20 municipalités du territoire;
- En l'absence du maire, un représentant de la Municipalité autorisé par résolution de son conseil peut représenter sa Municipalité en tant que maire suppléant.

Comité administratif

Mandat

Partager les discussions courantes à l'administration. Autoriser ou non les demandes relativement aux plans et règlements d'urbanisme ou à certains fonds (FLI, FQIS, commandites, etc.). Autoriser l'attribution de contrat inférieur à 25000 \$. Embaucher les employés nécessaires à la bonne marche des activités de la MRC et déterminer leurs conditions de travail. Faire des recommandations au conseil des maires sur différents sujets tels que : la gestion de subventions, les politiques à adopter ou toute question qui ne fait pas partie des mandats confiés par le conseil des maires à un autre comité consultatif de la MRC.

Fréquence

Une fois par mois ou selon les besoins (à noter qu'il faut prévoir être disponible pour des rencontres extraordinaires qui peuvent parfois être fréquentes)

Composition

- Préfet (le préfet suppléant préside en l'absence du préfet);
- Préfet suppléant;
- Maire de Lac-Mégantic;
- Un maire par secteur.

Consultatif environnement

Mandat

Le comité consultatif en environnement (CCE) agit à titre consultatif pour toute question à caractère environnemental soumise par le conseil de la MRC.

Le CCE doit faire au conseil de la MRC les recommandations qu'il juge appropriées sur les questions qu'il a étudiées, notamment :

- Assurer le suivi des différents objectifs à incidence environnementale du schéma d'aménagement et assurer le suivi et la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR);
- Poursuivre les efforts de diffusion d'informations relatives à l'environnement auprès des organismes, des citoyens et des municipalités;
- Étudier et formuler des recommandations sur toute question portant sur la gestion des matières résiduelles et des boues de fosses septiques soumise par le conseil de la MRC et participer à la réalisation des différents appels d'offres en lien avec ces domaines;
- Examiner toute source de financement à l'élaboration d'une partie ou de la totalité du PGMR;
- Agir à titre consultatif pour toute question à caractère environnemental soumise par le conseil de la MRC;
- Traiter les demandes en lien avec la gestion des cours d'eau.

Fréquence

Quatre fois par année

Composition

- Préfet ou le préfet-suppléant;
- Maire (ou représentant) de Lac-Mégantic;
- Un maire par secteur;
- Direction de l'aménagement et de la protection du territoire de la MRC;
- Conseiller.ère au PGMR de la MRC;
- Coordonnateur.trice à la gestion des cours d'eau de la MRC.

Consultatif agricole

Mandat

Ce comité est prévu par la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme (composition et mandat). Gérer des dossiers spécifiques au milieu agricole, effectuer diverses consultations afin de recommandations auprès du conseil des maires.

Fréquence

Au besoin, selon les demandes.

Composition

- Trois maires dont le territoire de la municipalité a une prédominance agricole;
- Trois représentants de l'UPA ;
- Direction de l'aménagement et de la protection du territoire de la MRC.

Comité PDZA

Mandat

Le comité a pour mandat d'impliquer les décideurs politiques locaux de la MRC et les différents intervenants des milieux concernés dans le développement de la zone agricole et forestière et dans la dynamisation du secteur agroalimentaire de la MRC du Granit. Il s'assure de la réussite et des suites à donner au PDZA en supportant la coordonnatrice au PDZA dans le développement agricole, acéricole, forestier et agroalimentaire. Il supporte en continu la valorisation, l'occupation et le développement du territoire agricole et forestier de manière dynamique. Et enfin il s'assure que les actions mises en place dans le cadre du PDZA sont concrètes et réalistes et reflètent la volonté des différents intervenants des secteurs agricole, forestier et agroalimentaire.

Fréquence

Deux à trois fois par année.

Composition

- Préfet ou le préfet-suppléant;
- Maire (ou représentant) de Lac-Mégantic;
- Un maire par secteur;
- Direction générale de la MRC;
- Direction de l'aménagement et de la protection du territoire de la MRC;
- Conseiller.ère au développement agricole et agroalimentaire de la MRC;
- Représentants de l'UPA, MAMH, MAPAQ et producteur forestier.

Comité Vigie-Santé Granit

Mandat

L'objectif du comité est de discuter de différents enjeux touchant le RLS du Granit afin de maintenir les acquis, améliorer les soins et services sociaux dispensés plus précisément l'accessibilité, la qualité et la continuité de ceux-ci.

Fréquence

Trois à quatre fois par année

Composition

- Préfet ou le préfet-suppléant;
- Agent.e aux communications de la MRC;
- Maire de Lac-Mégantic;
- Maire ayant un intérêt pour la santé;
- Maire ayant un intérêt pour la santé;
- Représentant du comité des usagers;
- Médecin du RLS du Granit;
- Professionnel retraité du réseau;
- Direction de la CDC.

Comité de sécurité incendie (CSI)

Mandat

Étudier, à la demande du conseil des maires de la MRC ou de sa propre initiative, toute question relative aux dossiers de la sécurité incendie du territoire de la MRC. Il veille également à assurer le suivi de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en incendie (action 31 du SCRI : convoquer au besoin un comité de concertation avec les partenaires voués à la sécurité du public) en plus de discuter de l'application de la délégation de compétence de la prévention confiée à la MRC par plusieurs municipalités. Il doit donc faire au conseil des maires les recommandations qu'il juge appropriées sur les questions qu'il a étudiées.

Fréquence

Deux fois par année

Composition

- Préfet ou le préfet-suppléant;
- Maire (ou représentant) de Lac-Mégantic;
- Un maire par secteur;
- Quatre directeurs de service incendie pour 4 secteurs;
- Coordonnateur du schéma de couverture de risques incendie de la MRC.

Comité de sécurité publique (CSP)

Mandat

Étudier, à la demande du conseil des maires de la MRC ou de sa propre initiative, toute question relative aux dossiers de sécurité publique du territoire de la MRC. Il procède à chaque année à l'élaboration des priorités d'actions de son service de police et produit un rapport d'activités. Il doit donc faire au conseil des maires les recommandations qu'il juge appropriées sur les questions qu'il a étudiées.

Fréquence

Cinq ou six fois par année

Composition

- Préfet ou le préfet-suppléant;
- Adjoint.e de la direction générale de la MRC;
- Maire (ou représentant) de Lac-Mégantic;
- Un maire par secteur;
- Représentants de la Sûreté du Québec.

*La présidence est nommée au sein des membres élus. (Cependant, la Loi sur la police ne prévoit pas que le préfet élu au suffrage puisse assurer le rôle de la présidence.)

Comité Internet et couverture cellulaire

Mandat

Le comité a pour mandat d'analyser et proposer au conseil des maires les bonnes pistes à suivre pour s'assurer que chaque citoyen de la MRC du Granit ait accès à une connexion Internet haute vitesse et un service cellulaire performant dans un avenir rapproché.

Fréquence

Au besoin

Composition

- Préfet ou le préfet-suppléant;
- Un maire par secteur;
- Responsable aux projets de la MRC.

Comité consultatif culturel (CCC)

Mandat

Le mandat du comité consultatif sur les arts, la culture et le patrimoine est d'accompagner la MRC dans l'élaboration d'une politique culturelle et patrimoniale ainsi que dans l'application du plan de développement qui en découle. Conformément à ce mandat, les membres du comité étudient et formulent leurs recommandations au conseil des maires, en matière d'orientations culturelles.

Fréquence

Deux à trois fois par année

Composition

La composition doit représenter les 5 secteurs.

- Préfet ou le préfet-suppléant;
- Un représentant de Lac-Mégantic;
- Trois représentants de l'activité culturelle;
- Un artiste de la région;
- Un élu du conseil des maires représentant tous les secteurs;
- Conseiller.ère en développement local et territorial de la MRC (animateur du comité);
- Agent.e en développement local de la MRC.

Comité consultatif loisir (CCL)

Mandat

Le mandat du comité consultatif loisir est d'orienter la MRC en apportant des recommandations en lien avec les activités de loisir de nos municipalités au conseil des maires. Le comité soutiendra la mise en œuvre et le renouvellement de la planification stratégique loisir de la MRC du Granit. Conformément à ce mandat, les membres du comité étudient et formulent leurs recommandations au conseil des maires, en matière d'orientations de loisir.

Fréquence

Deux à trois fois par année

Composition

La composition doit représenter les 5 secteurs.

- Préfet ou le préfet-suppléant;
- Un élu du conseil des maires représentant tous les secteurs;
- Un représentant de Lac-Mégantic
- Un représentant loisir par secteur impliqué dans leur municipalité au sujet des loisirs ;
- Conseiller.ère en Culture et loisir de la MRC (animateur du comité)

Comité consultatif touristique (CCT)

Mandat

Le mandat du comité consultatif en tourisme (le CCT) est d'orienter la MRC en apportant des suggestions et des recommandations au sujet de la gestion de la destination touristique et de son développement. Ce comité stratégique aide à la planification et aux orientations de ce développement et à la saine gestion de la destination. En reconnaissance de l'apport de partenaires touristiques privés autres que municipaux, une représentation adéquate sur ce comité leur est réservée.

Fréquence

Deux à trois fois par année

Composition

La composition doit représenter le plus de secteurs possibles :

- Préfet ou le préfet-suppléant ;
- 1 élu du conseil des maires représentant tous les secteurs ;
- 1 représentant de la Ville de Lac-Mégantic ;
- Cinq représentants d'entreprises ou d'organismes touristiques à but lucratif ou non et idéalement de secteurs géographiques différents ;
- Direction du développement économique et territorial de la MRC ;
- Conseiller.ère en développement touristique de la MRC (animateur du comité).

Comité aviseur AEQ

Mandat

Le mandat consiste à orienter et déterminer des pistes d'action visant à mieux soutenir les entreprises de son territoire.

Fréquence

Une fois par année

Composition

La composition est la même que le comité consultatif économique.

Comité consultatif économique

Mandat

Le mandat consiste à donner des orientations et des recommandations sur des préoccupations ou des questionnements touchant le développement économique. Ce comité est stratégique et aide à la planification et aux orientations du développement économique de la région.

Fréquence

Deux à trois fois par année

Composition

La composition doit représenter les 5 secteurs.

- Préfet ou le préfet-suppléant
- Un élu du conseil des maires représentant tous les secteurs
- Un représentant de Lac-Mégantic (élu)
- Direction du développement économique et territorial de la MRC
- Conseiller.ère en développement économique de la MRC (animateur du comité)
- Un représentant du secteur relève
- Un représentant du secteur entrepreneuriat collectif
- Un représentant du secteur agroalimentaire
- Un représentant du secteur commerces et services
- Un représentant du secteur transport et logistique
- Un représentant du secteur manufacturier

Bureau des délégués (délégué de comté)

Mandat

Déléguer 3 élus de notre MRC, représentant cette dernière, pour collaborer avec des délégués d'une autre MRC pour traiter d'un ouvrage ou d'un objet qui tombe sous la compétence des territoires concernés. (Ex. : équipement en commun)

Fréquence

Au besoin

Composition

- Préfet ou le préfet-suppléant ou un élu du conseil des maires
- Un représentant de la Ville de Lac-Mégantic (élu)

Comité de sélection du Fonds de développement et d'innovation ET du Fonds proximité (commerces de proximité)

Mandat

Le comité fait l'analyse des dossiers et fait une recommandation à la direction générale de la MRC qui prend la décision finale. Les membres du comité reçoivent par courriel les dossiers sur le formulaire prévu à cette fin et complètent la grille d'évaluation. La conseillère compile les résultats et achemine la recommandation à la direction de la MRC.

Fréquence

Au besoin (analyse de dossiers)

Composition

- Conseillère en développement économique de la MRC (animateur du comité)
- Deux élus du conseil des maires représentant tous les secteurs

Comité ressource - mobilité durable

Mandat

Le comité a pour mandat de planifier des pistes de solution, en lien avec le transport collectif et le covoiturage, et leur déploiement afin de répondre aux besoins de la population de toute la MRC du Granit. Le plan d'action visera à favoriser le développement du transport actif et collectif sur l'ensemble du territoire.

Fréquence

Deux à trois fois par année

Composition

- Préfet ou le préfet-suppléant;
- Conseiller.ère en développement local et régional de la MRC;
- Agent.e aux communications de la MRC;
- Conseiller.ère en développement industriel de la MRC;
- Maire (ou représentant) de Lac-Mégantic;
- Un maire d'une municipalité rurale;
- Direction de Trans-Autonomie.

Comité Plan climat

Mandat

Le mandat général du comité est de voir à l'application du guide d'élaboration d'un plan climat pour l'élaboration d'un Plan climat, lequel est financé via le volet 1 du programme Accélérer la transition climatique locale du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Fréquence

Le comité se réunit au besoin pour prendre connaissance de l'avancement de l'élaboration du Plan, de la mise en place d'actions sur le territoire et ainsi que pour effectuer des suivis avec le conseil des maires et le MELCCFP.

Composition

- Préfet ou le préfet-suppléant;
- Direction générale de la MRC;
- Maire (ou représentant) de Lac-Mégantic ;
- Un maire par secteur naturel de la MRC;
- Président.e du comité consultatif environnement ;
- Directeur.trice de l'aménagement et de la protection du territoire de la MRC;
- Adjoint.e à l'aménagement du territoire de la MRC;
- Conseiller.ère à l'environnement ou coordonnateur.trice à la gestion des cours d'eau.
- Représentant.e de la santé publique
- Représentant.e de la CDC du Granit

Comité de conformité - FRR Volet 2

Mandat

Recommander au comité administratif les projets déposés dans le cadre du Fonds FRR volet 2 — Projets municipaux et MRC.

Fréquence

Quatre fois par année

Composition

- Préfet ou le préfet-suppléant
- Direction générale de la MRC
- Direction du développement économique et territorial de la MRC
- Un maire du conseil des maires
- Un maire du comité administratif
- Un maire substitut du comité administratif

Comité de vitalisation

Mandat

Le mandat général du comité est de voir à l'application de l'entente de l'entente de vitalisation du Fonds régions et ruralité dans le cadre du Volet 4.

Fréquence

Le comité se réunit au besoin pour prendre connaissance de l'avancement des projets et ainsi que pour effectuer des suivis avec le conseil des maires et le MAMH.

Composition

- Préfet ou le préfet-suppléant;
- Direction générale de la MRC;
- Maire.esse et direction générale de la Municipalité de Piopolis;
- Maire.esse et direction générale de la Municipalité de Stratford;
- Maire.esse et direction générale de la Municipalité de Val-Racine;
- Représentant du MAMH.

Conseil d'administration d'Énergie du Granit (EDG) Inc.

Mandat

Il gère les activités et les affaires internes de la société ou en surveille la gestion.

Fréquence

Au besoin

Composition

(16 municipalités participantes (exclut les municipalités de Saint-Sébastien, Courcelles, Notre-Dame-des-Bois et Stratford))

- Trois élus
- Quatre non-élus
- Direction générale de la MRC

Conseil d'administration d'Énergie Renouvelable Granit (ERG) Inc.

Mandat

Il gère les activités et les affaires internes de la société ou en surveille la gestion.

Fréquence

Au besoin

Composition

(16 municipalités participantes (exclut les municipalités de Saint-Sébastien, Courcelles, Notre-Dame-des-Bois et Stratford))

- Trois élus
- Quatre non-élus
- Direction générale de la MRC

Comité directeur - FRR Volet 3 - Signature innovation

Mandat

Le mandat général du comité directeur est de voir à l'application de l'entente et d'en assurer la gestion du suivi administratif et financier. Ce mandat comprend les responsabilités suivantes :

- Adopter les règles de fonctionnement;
- Formuler un cadre de gestion et en recommander l'adoption au conseil de la MRC;
- S'assurer que les critères de sélection des projets soient établis en fonction des modalités prévues à l'entente;
- Valider et recommander à la MRC les initiatives, les projets ou les interventions devant bénéficier du soutien financier prévu dans le cadre de l'entente;
- S'assurer de l'atteinte des objectifs de l'entente.

Fréquence

Le comité se réunit au besoin, au moins 3 fois par année pour prendre connaissance de l'avancement des projets et du bilan des réalisations ainsi que pour effectuer des suivis avec le conseil des maires et le MAMH.

Composition

- Préfet;
- Préfet suppléant;
- Le maire de la Ville de Lac-Mégantic;
- Direction générale de la MRC;
- Agent.e aux communications de la MRC;
- Conseiller.ère au développement local et régional de la MRC;
- Responsable aux projets de la MRC;
- Représentant MAMH.

Comité d'investissement commun FLI/FLS

Mandat

Ce comité est décisionnel et autonome pour assumer toute question en regard de la bonne gestion du Fonds local de solidarité (FLS) et du Fonds local d'investissement (FLI).

Fréquence

Sept-huit fois par année, lorsqu'il y a des dossiers de financement

Composition

Deux maires

Direction générale de la MRC (personne-ressource)

Quatre membres issus de la communauté d'affaires

Un membre désigné par les Fonds locaux de solidarité FTQ

Comité de pilotage de la politique de la famille et des aînés (MADA)

Mandat

Ce comité est pour assurer l'élaboration d'une Politique municipale pour les familles et les aînés (MADA) et orienter l'approche, suivre les étapes du projet et assurer la mobilisation des parties prenantes dans la mise en œuvre des actions pour répondre aux besoins des communautés locales.

Fréquence

Au besoin

Composition

- Préfet ou le préfet-suppléant assumant la présidence du comité;
- Maire (ou représentant) de Lac-Mégantic ;
- Un maire par secteur naturel de la MRC;
- Un représentant d'un organisme communautaire services aux aînés;
- Deux représentants, aînés bénévoles;
- Chargé de projet de la Politique de la famille et des aînés de la MRC du Granit;
- Un représentant du CIUSSE-CHUS de l'Estrie;
- Président.e du comité jeunesse de la MRC du Granit.

Les comités externes

Des élus sont nommés par le conseil des maires pour le représenter sur différents comités externes.

Gestion du bassin versant de la rivière Chaudière (COBARIC – OBV de la rivière Chaudière)

Mandat

Siéger à la table de gestion du COBARIC – OBV de la rivière Chaudière afin de transmettre l'information au comité consultatif environnement de la MRC. Le membre est recommandé au conseil des maires par le comité Environnement.

Fréquence

Six fois par année

Composition

Un maire des municipalités faisant partie du bassin versant de la rivière Chaudière lequel est nommé par le comité consultatif environnement (AUD, FRO, DRO, MEG, MAR, MIL, NAN, NDB, PIO, WOB, CEC, LUD, ROB, SEB ou VAL)

Gestion du bassin versant de la rivière Saint-François (COGESAF)

Mandat

Siéger à la table de gestion du COGESAF afin de transmettre l'information au comité consultatif environnement de la MRC. Le membre est recommandé au conseil des maires par le comité Environnement.

Fréquence

Six fois par année

Composition

Un maire des municipalités faisant partie du bassin versant lequel est nommé par le comité consultatif environnement (MIL, NAN, DRO, LAM, NDB, SEB, ROM, CEC, STO, STR ou VAL)

Comité de la ressource du Granit

Mandat

Siéger au comité afin de transmettre l'information au conseil des maires.

Fréquence

Quatre à cinq fois par année

Composition

- Préfet ou le préfet-suppléant ou le maire où est situé le siège social (Nantes)
- Conseiller.ère à l'environnement de la MRC

Corporation du patrimoine archéologique Le Méganticois (CPAM)

Mandat

La Corporation du patrimoine archéologique du Méganticois a été officiellement créée le 13 juillet 2010, à partir des lettres patentes originales de la Corporation de développement du patrimoine historique de la MRC du Granit. Ces principaux objectifs sont de :

- Former et opérer une corporation sans but lucratif dans le but de développer des projets de mise en valeur du patrimoine archéologique (MRC du Granit);
- Assurer le développement et la mise en valeur du patrimoine archéologique de la MRC du Granit dans une vision commune et cohérente;
- Favoriser la connaissance et la diffusion de l'histoire et de la préhistoire régionale de la MRC du Granit en lien avec le patrimoine archéologique;
- Soutenir les initiatives du milieu en matière de sauvegarde, de restauration et de mise en valeur du patrimoine archéologique.

Fréquence

Au besoin

Composition

- Un maire;
- Un membre délégué par voie de résolution par la Ville de Lac-Mégantic;
- Un membre délégué par voie de résolution par la Municipalité de Frontenac;
- Cinq personnes élues parmi les membres de l'assemblée ayant un intérêt et une expertise avec les objectifs de la Corporation.
- Ressource externe : Agent.e de développement loisir de la MRC

Comité 3 MRC-RICEMM

Mandat

Siéger au comité afin de transmettre l'information au conseil des maires.

Fréquence

Quatre à cinq fois par année

Composition

Un maire du secteur du Mont-Mégantic (NDB ou VAL)

Direction de l'aménagement et de la protection du territoire de la MRC

Conseil Sport loisir de l’Estrie (CSLE)

Mandat

Agit sur le développement de l’offre de loisir et de sport, en complicité avec la communauté estrienne, en soutenant les initiatives et en unissant les acteurs du milieu.

Fréquence

Au besoin

Composition

- Un maire (même que celui nommé sur le comité consultatif loisir)
- Agent.e de développement loisir de la MRC

Super CSP (comité sécurité publique)

Mandat

Siéger à la table des préfets et des représentants de la Sûreté du Québec du Centre de services MRC-Richmond pour traiter de différents sujets qui concernent les territoires couverts par le Centre de services.

Fréquence

Au besoin

Composition

Présidents(es) des CSP des MRC du Centre de services MRC-Richmond

Les comités externes où siègent le préfet

(Le préfet peut déléguer son préfet suppléant)

Le préfet est également appelé à siéger sur certains comités externes dans le cadre de son mandat. Les voici :

Conseil administration — Transport adapté et collectif du Granit

Mandat

Siéger au conseil d'administration et transmettre l'information au conseil des maires.

Fréquence

Environ aux 6 semaines

Composition

Préfet ou le préfet-suppléant

Table des MRC de l'Estrie (TME)

Mandat

La mission de la Table est de soutenir la concertation PAR et POUR les MRC de l'Estrie, soit :

- De favoriser la concertation entre les MRC de l'Estrie sur des préoccupations communes afin de relever les défis du développement de leur territoire et de l'ensemble de la région;
- De faciliter ou soutenir des initiatives visant la formation, y compris l'information sur les enjeux régionaux auprès des élus des municipalités de la région de l'Estrie;
- D'agir comme interlocuteur privilégié du milieu municipal sur des enjeux qui touchent ou ont un impact sur les MRC.

Trois grands principes

- Des mandats régionaux visant le « développement territorial estrien » à moyen et à long terme
- Des mandats traités en concertation avec l'approbation des MRC
- L'autonomie des MRC

Fréquence

Quatre à six fois par année

Composition

- Préfet
- Direction générale de la MRC
- Maire de la Ville Lac-Mégantic

Comité Défi 2025

Mandat

Siéger au comité afin de transmettre l'information au conseil des maires.

Fréquence

Cinq à six fois par année

Composition

- Préfet ou le préfet-suppléant
- Direction générale de la MRC

Table d'harmonisation du parc national du Mont Mégantic

Mandat

Siéger à la table de gestion du parc national du Mont Mégantic afin de transmettre l'information au conseil des maires.

Fréquence

Deux fois par année.

Composition

- Préfet ou le préfet-suppléant (l'information est transmise au conseil des maires via un représentant (maire) du secteur).
- Conseiller.ère en développement touristique de la MRC.

Table d'harmonisation du parc national de Frontenac

Mandat

Siéger à la table de gestion du parc national de Frontenac afin de transmettre l'information au conseil des maires.

Fréquence

Deux fois par année.

Composition

- Préfet ou le préfet-suppléant (l'information est transmise au conseil des maires via un représentant (maire) du secteur).
- Conseiller.ère en développement touristique de la MRC.

RÉMUNÉRATION ET REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DES ÉLUS PAR LA MRC

Il n'y a que le conseil des maires, le comité administratif (ou l'atelier de travail du conseil des maires ou du comité administratif) ou les comités nommés par résolution au conseil des maires (soit tous ceux nommés dans la liste ici-haut ou d'autres qui pourraient être formés éventuellement par le conseil des maires) pour lesquels la présence et les frais de déplacement sont remboursés par la MRC.

Le formulaire en ligne de présence et frais de déplacement est conçu pour éviter des questionnements dans le sens où, si le comité ne se retrouve pas dans la liste du formulaire c'est que ce n'est pas un comité nommé par le conseil et qu'il n'y a donc aucune rémunération ou remboursement des frais de déplacement.

Dans ce contexte, si un élu participe à tout ce qui est « autres » qu'un comité, soit : des invitations pour des conférences de presse, pour des présentations, des discussions avec des représentants d'un ministère, pour des repas ou des conférences d'organismes, pour donner son opinion sur un sujet ou tout autre activité, ce n'est pas rémunéré et il n'y a pas non plus de remboursement de frais de déplacement de la part de la MRC. L'élu doit dans ces cas-ci vérifier auprès de sa Municipalité s'il est admissible à une réclamation.

MUNICIPALITÉS

CITOYENS

ENTREPRISES

5600, rue Frontenac
Lac-Mégantic (Québec) G6B 1H5
819 583-0181



MRCGRANIT.QC.CA